

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des travaux dont la Chambre est saisie actuellement. Je compte que mon intervention permettra d'accélérer l'étape du rapport du bill C-133. Nous avons plusieurs amendements inscrits au *Feuilleton* et je demanderais à la Chambre de consentir à ce que les n^{os} 3, 5, 9 et 11 sur l'établissement d'un plafond pour les taux d'intérêt, soient mis en délibération en même temps. Comme les députés le savent sans doute maintenant, le gouvernement et notre parti en sont venus à une entente au sujet de ces amendements. Quand l'amendement n^o 3 sera mis en délibération, les n^{os} 5, 9 et 11 pourraient peut-être l'être en même temps, car même si les programmes diffèrent, ils traitent au fond du même problème, d'un même plafond, d'un même taux d'intérêt. Il ne resterait donc que le n^o 1, puis la série faite des n^{os} 3, 5, 9 et 11 et enfin notre dernier amendement à être mis en délibération, soit le n^o 13 au bas de la liste.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence va entendre le point de vue du ministre, mais c'est peut-être une façon compliquée de traiter de la question. Comme les députés le savent, il est d'usage aux termes du Règlement que la présidence propose les modes de combinaison des amendements à la Chambre. Le représentant de Calgary-Nord vient de le faire. Voyons maintenant s'il y a moyen de s'entendre sur la suggestion présentée au nom de la présidence par le député de Calgary-Nord.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'approuve la méthode proposée par le député de Calgary-Nord. J'ajoute que l'on pourrait peut-être combiner également quatre autres amendements, présentés par le Nouveau parti démocratique, c'est-à-dire les n^{os} 4, 6, 10 et 12. Si les députés sont d'accord, nous examinerions les amendements dans l'ordre suivant: les n^{os} 1 et 2, les n^{os} 3, 5, 9 et 11 réunis en un groupe, les n^{os} 4, 6, 10 et 12 réunis, puis le n^o 7, le n^o 8 et le n^o 13.

M. l'Orateur: J'allais proposer aux députés que nous étudions d'abord l'amendement n^o 1 puis le n^o 2, puis, globalement, les n^{os} 3, 5, 9 et 11, également globalement les n^{os} 4, 6, 10 et 12 et, séparément, les n^{os} 7, 8 et 13.

Il est possible qu'une question se pose au moment du vote. Peut-être les députés aimeraient-ils faire une suggestion quant aux arrangements à prendre relativement à d'éventuelles divisions à propos de l'un quelconque de ces groupes d'amendements ou des amendements séparés.

M. Baldwin: Il serait éminemment satisfaisant, au cas où le débat sur les divers amendements se terminait avant la fin de la journée, de remettre les votes éventuels après l'ordre du jour de demain.

M. Basford: Monsieur l'Orateur, j'avais espéré que nous aurions étudié les amendements aujourd'hui à l'étape du rapport et que nous commencerions demain l'étude du bill en troisième lecture. Si, demain, le scrutin à l'étape du rapport était différé jusqu'après l'ordre du jour, la Chambre serait évidemment dans l'impossibilité de procéder aujourd'hui à la troisième lecture. Puis-je suggérer qu'à la fin de l'étude de chaque amendement nous différerions le scrutin éventuel jusqu'à la fin de l'étape du rapport qui,

Loi nationale sur l'habitation

j'espère, aura lieu plus tard aujourd'hui, que nous votions alors sur ces amendements et, que par la suite, nous procédions à la troisième lecture?

M. Broadbent: Nous sommes parfaitement d'accord avec la suggestion du ministre d'État chargé des Affaires urbaines. J'aimerais en revenir à la discussion précédente sur l'étude globale des amendements. Nous sommes entièrement d'accord avec cette suggestion. Par contre, je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre et le porte-parole de l'opposition officielle accepteraient qu'on renverse l'ordre des scrutins pour les deux groupes principaux d'amendements c'est-à-dire les amendements 3, 5, 9 et 11 proposés par le parti conservateur et les amendements 4, 6, 10 et 12 proposés par le NPD. Ces derniers sont fondés sur des principes analogues mais ont une portée un peu plus étendue. Ne pourraient-ils être proposés en premier? Je fais cette suggestion pour la raison suivante: s'ils sont rejetés ceux d'entre nous qui faute d'un bœuf se contenteraient d'un œuf seraient alors enclins à appuyer les amendements du député de Calgary-Nord. Mais l'inverse ne le permettrait pas. Il serait logique que nous convenions de mettre les amendements aux voix dans cet ordre.

● (1510)

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, notre situation est peut-être préférable à celle du Nouveau parti démocratique. J'ignore quels arrangements ils ont obtenus, mais les motions n^{os} 3, 5, 9 et 11 seront très brèves et il n'y aura qu'un seul discours. Elles demandent de fixer un maximum au taux d'intérêt. Ces amendements, le comité en a adopté le principe. Les nouveaux amendements ne font que modifier le libellé, ce dont le ministre et moi-même avons convenu à la suite d'entretiens avec la SCHL. J'espère avoir la collaboration du Nouveau parti démocratique et pouvoir expliquer les motifs de l'accord et des changements; je serai très bref. Nous passerons ensuite aux motions n^{os} 4, 6, 10 et 12; s'il faut prendre le vote, peut-être pourra-t-on attendre et mettre aux voix tout d'abord les amendements n^{os} 4, 6, 10 et 12.

M. l'Orateur: La présidence estime que l'on devrait normalement débiter avec le groupe comprenant la motion n^o 3, ce qui signifie qu'une fois que la Chambre se sera prononcée sur les motions n^{os} 1 et 2, elle serait appelée à se prononcer sur la motion n^o 3, laquelle entraînerait l'étude des motions n^{os} 5, 9 et 11. Si les députés ne se mettent pas d'accord, il serait difficile, ce me semble, d'examiner la motion n^o 4 avant la motion n^o 3.

Je propose donc à la Chambre de procéder de cette façon, de reporter les votes et, dans l'intervalle, d'examiner davantage cette question difficile. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La présidence va maintenant donner lecture de la motion inscrite au nom du député de Calgary-Nord, bien qu'elle entretienne à son égard de fort sérieuses réserves quant à certains aspects de la procédure. Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), avec l'appui du député de South Shore (M. Crouse), propose: